

Groupe CS-POP-Verts
Conseil de Ville
Delémont

POSTULAT

Politique énergétique : Le découplage, vendre moins, gagner plus !

En Suisse, la consommation annuelle d'énergie est actuellement d'environ 55'000 kilowattheures (kWh) par habitant, soit environ 5'500 litres de pétrole par an, ce qui équivaut à une puissance d'environ 6'300 watts. Un développement global durable serait assuré par une puissance moyenne de 2000 watts par personne, ce qui correspond 17'500 kWh par année (= 1'750 litres de pétrole). Concrètement, cela signifie passer de 8,7 à 1 tonne de CO2 par habitant et par an.

La vision de la société à 2000 watts a été développée à l'EPF et a été largement soutenue politiquement. Le Conseil fédéral l'a intégrée dans sa stratégie de développement durable et plusieurs cantons ont adopté la société à 2000 watts comme objectif de leur stratégie énergétique (par ex. Thurgovie, Berne, Uri, Lucerne, Bâle-Ville). Les citoyens de Zurich (Cité de l'énergie) ont voté à une très large majorité pour que la société à 2000 watts fasse partie des objectifs communaux.

La société à 2000 watts est un objectif à long terme – une tâche pour plusieurs générations. Si nous voulons atteindre cet objectif, nous devons aujourd'hui mettre en œuvre des mesures concrètes et ciblées.

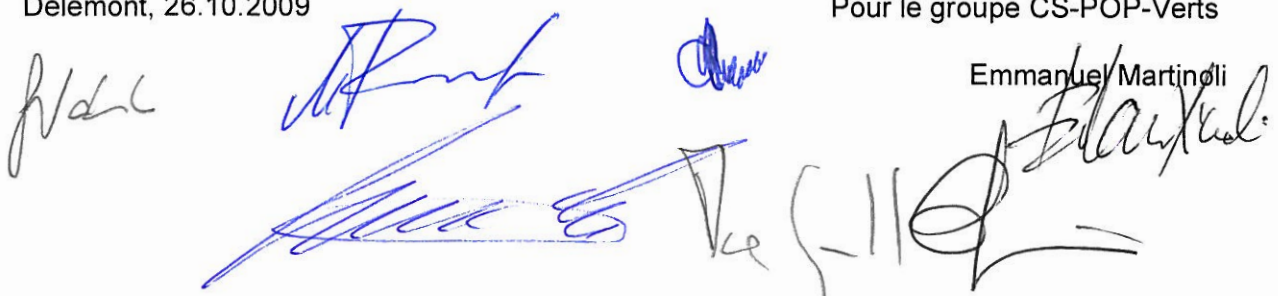
La ville de Delémont a obtenu le label "Cité de l'énergie GOLD", car elle veut encourager la population à diminuer la consommation d'énergie et à recourir de façon accrue aux énergies renouvelables. La politique énergétique menée par la Ville de Delémont a pour objectif, selon la CONCEPTION DIRECTRICE et le PLAN DIRECTEUR, la mise en place d'une gestion durable des ressources énergétiques, qui doit en particulier:

- Réduire au maximum les impacts environnementaux ainsi que les coûts directs et indirects liés à l'énergie ;
- Garantir un approvisionnement sûr en énergie ;
- Mettre en valeur les potentiels naturels et économiques locaux. Pour ce faire, on distingue trois axes principaux:
 - Réduction de la consommation d'énergie ;
 - Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale ;
 - Augmentation de la part d'énergies non renouvelables peu polluantes dans la consommation finale.

Nous invitons le Conseil communal à étudier l'introduction à Delémont d'un système dit « de découplage », qui rémunère les SID indépendamment de la quantité d'énergie vendue. Il s'agit de mettre en place un « découplage » entre les ventes et les bénéfices des SID. Le principe est le suivant : une autorité de régulation fixe périodiquement un chiffre d'affaires, qui couvre les coûts de production et assure un bénéfice aux SID. Si les SID vendent plus, ils rétrocèdent le bénéfice aux consommateurs. S'ils vendent moins, ils augmentent le prix du kilowattheure. Ainsi, le chiffre d'affaire et le bénéfice sont maintenus aux niveaux prévus. Le fait de réaliser le même bénéfice en vendant moins les incite à investir dans les économies d'électricité, solution bien meilleur marché que la construction d'éoliennes par exemple.

Delémont, 26.10.2009

Pour le groupe CS-POP-Verts



Emmanuel Martindli